



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION DES PRÉFETS DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DE LA SÉCHERESSE

Ordre du jour

1. Une sécheresse exceptionnelle
 - 1.1 Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022 (DREAL)
 - 1.2 Résultats de l'observation des étiages (OFB)
 - 1.3 Impacts écologiques de la sécheresse (OFB)

2. Retour d'expérience sur les principaux usages
 - 2.1 Alimentation en eau potable (ARS)
 - 2.2 Usages économiques (DREETS-DRAAF- DREAL)

3. Retour d'expérience sur la gestion administrative (DREAL)
 - 2.1 Organisation interne des services de l'État
 - 2.2 Arrêtés cadre et arrêtés de restriction
 - 2.3 Contrôles et communication autour des restrictions

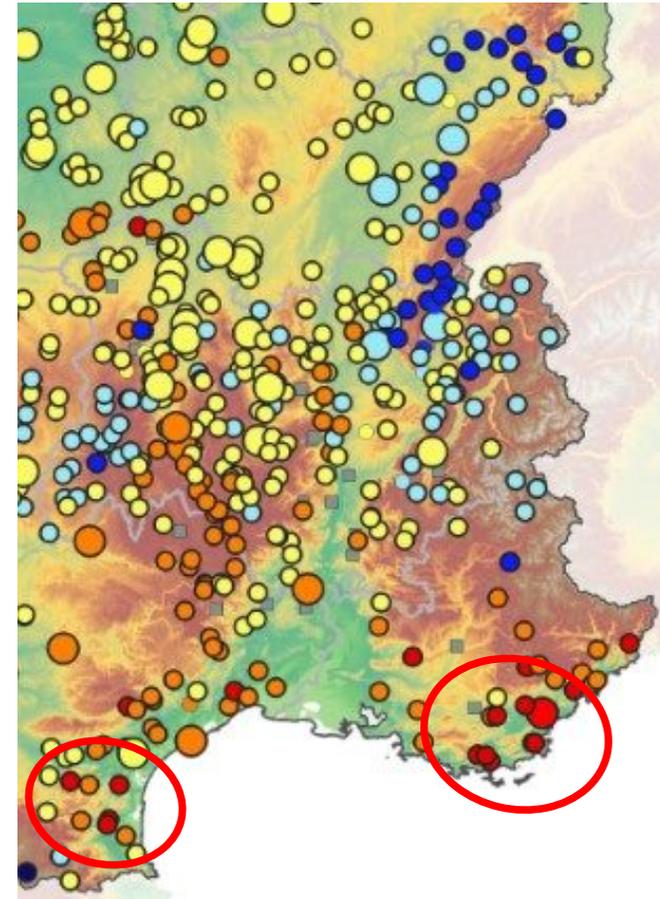
4. Enseignements pour réorienter la gestion structurelle et l'accompagnement des usagers (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée)

1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Phase 1 : un automne et un hiver secs

- **important déficit** pluviométrique sur la période *pour la 5^e année consécutive, sauf versant méditerranéen de l'Occitanie*
 - => *Trop faible recharge des nappes des vallées de Saône et Rhône et celles du pourtour méditerranéen*
- **faible manteau neigeux** sur l'ensemble de la période hivernale *tombé sur une période réduite (décembre 2021 à mi-janvier 2022)*
 - (Cf carte) => *le débit des cours d'eau du bassin est déjà sous la moyenne interannuelle, et même inférieur au débit décennal sec sur les fleuves côtiers méditerranéens*

hydraulicité →
des cours d'eau
en **février 2022**



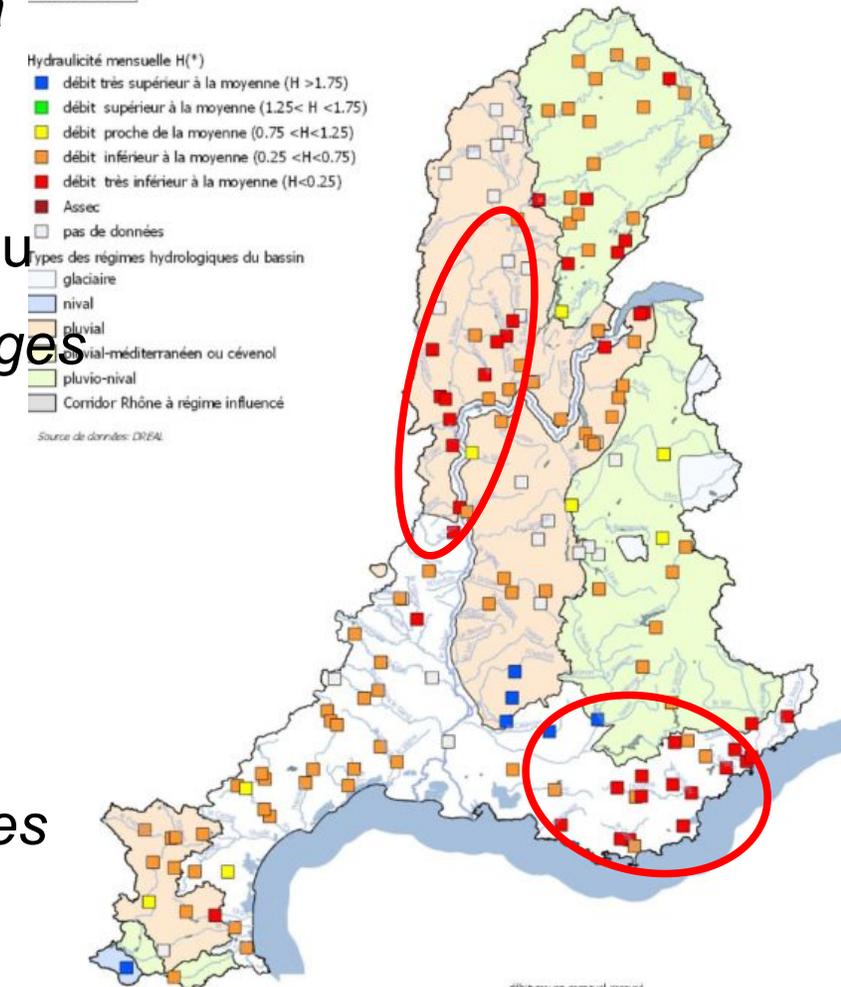
1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Phase 2 : un printemps doux et peu pluvieux



hydraulicité mensuelle
des principaux cours
d'eau en **mai 2022**

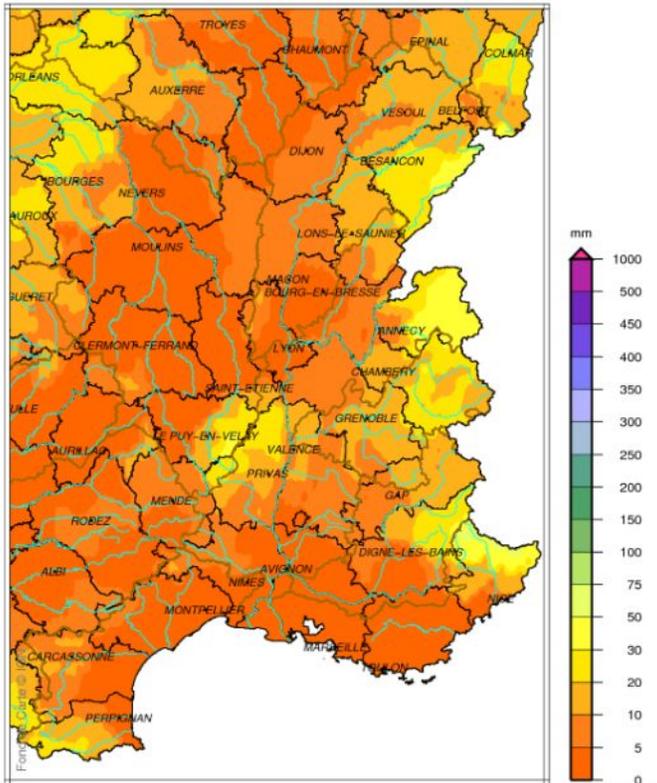
- précipitations insuffisantes pour compenser le **manque d'eau** (cf carte) => *débits inférieurs voir très inférieurs (AURA, PACA) à la moyenne fin mai sur l'ensemble du bassin*
- faible manteau neigeux très déficitaire sur le Jura et les Alpes du sud => *faible soutien d'étiage au printemps par la fonte des neiges*
- humidité des **sols contrastée** sur le bassin qui commence à s'assécher => *surtout à l'est PACA + couloir rhodanien + BFC*
- **1^{ères} mesures sécheresse** prises par les services de l'État en anticipation => *sur les nappes stratégiques de l'Ain/Rhône et des Pyrénées-Orientales*



1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Phase 3 : un été marqué par une intensification rapide de la sécheresse

Bassin Rhône Méditerranée
Cumul de précipitations
Juillet 2022

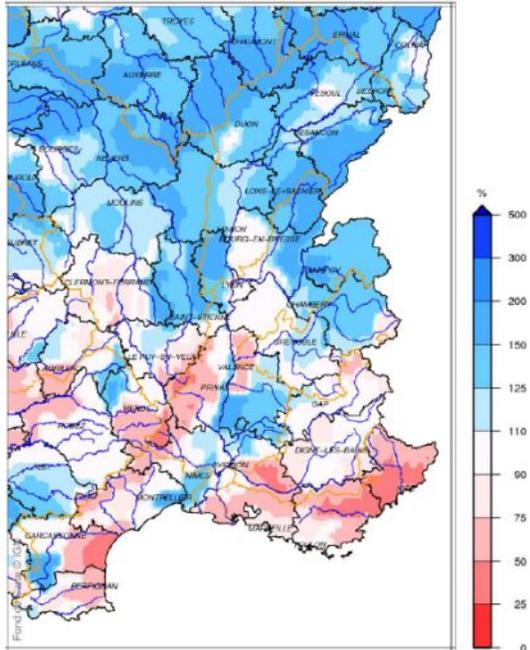


- **températures élevées** avec 3 vagues de chaleur successives
=> record de t° le 18 juin au Mont Blanc ($9,8^{\circ}$), record de 56 nuits tropicales ($> 25^{\circ}$) consécutives à Nice depuis le 30/06
- **sols secs** voire très secs => surtout Jura, Savoie et Haute Savoie, Durance et Rhône aval
- **déficit pluviométrique marqué** => (cf carte) aucune précipitation en juillet et jusqu'au 13 août = sursollicitation des nappes réactives (alluvionnaires et cailloutis)
- **débits des cours d'eau** très déficitaires => partout et particulièrement en BFC (-40%), Est-AURA et PACA

1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Phase 4 : une amélioration automnale mais fragile et insuffisante

Rapport à la normale du cumul de précipitations
De 09/2022 à 09/2022

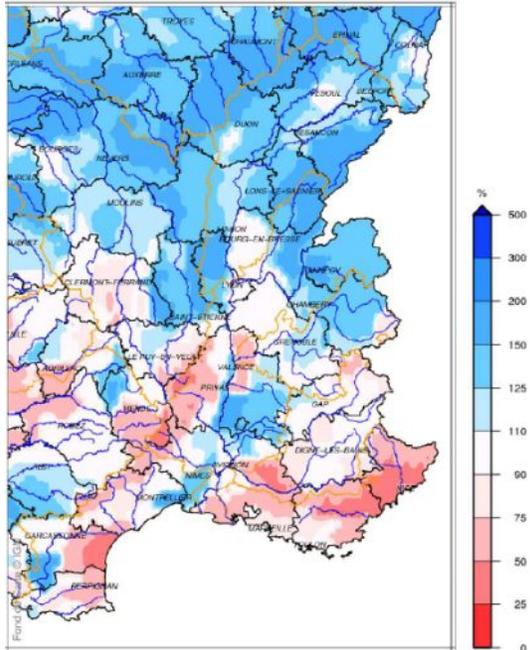


- **températures bien supérieures** aux moyennes de saison => *encore des records de t° qui tombent en octobre (ex $>30^{\circ}$ à Montpellier)*
- sols encore **localement secs** => *déficit moyen d'humidité de -20 % allant jusqu'à 50 % en Ardèche, Aude, Bouches du Rhône, Var et Sud-Vaucluse*
- déficit pluviométrique **inégalement réparti** => *(cf carte) excédentaire à l'amont du bassin (+20 % en BCF) mais fortement déficitaire à l'aval (- 68 % en PACA)*
- La chute des débits se ralentit mais stagne => *les débits restent inférieurs aux normales, et très inférieurs en PACA et OCC (55 % des stations avec débit très faible)*
- niveaux des retenues d'eau **moyen bas à très bas** => *record historique de - 23 % de remplissage des retenues des Alpes du Sud, Serre-Ponçon à -15 m début novembre (= niveau de début juillet !)*

1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Phase 4 : une amélioration automnale mais fragile et insuffisante

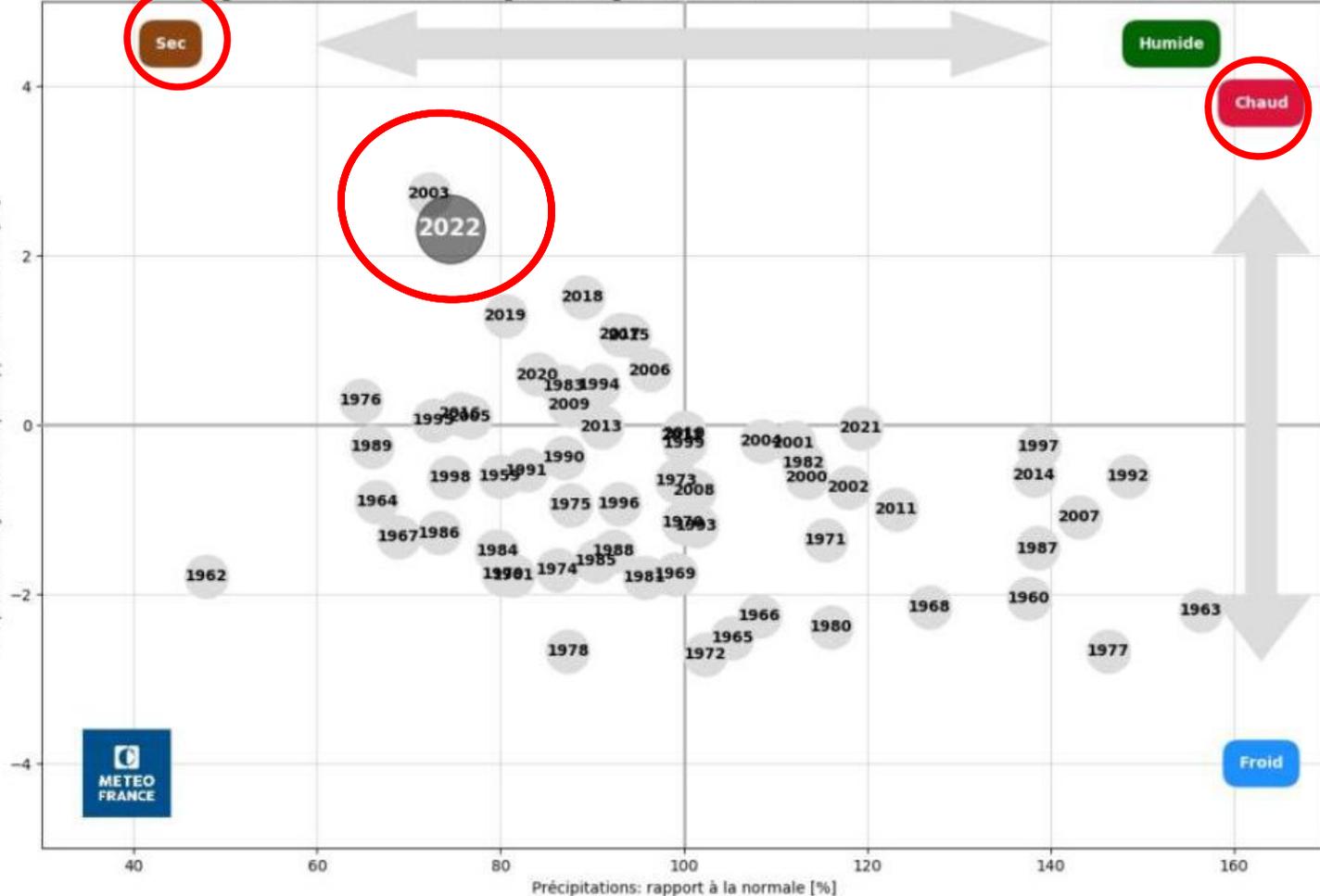
Rapport à la normale du cumul de précipitations
De 09/2022 à 09/2022



- **températures bien supérieures** aux moyennes de saison => *encore des records de t° en octobre (ex $>30^\circ$ à Montpellier)*
- sols encore **localement secs** => *déficit moyen d'humidité de -20 % allant jusqu'à 50 % en Ardèche, Aude, Bouches du Rhône, Var et Sud-Vaucluse*
- déficit pluviométrique **inégalement réparti** => *(cf carte) excédentaire à l'amont du bassin (+20 % en BCF) mais déficitaire à l'aval (- 68 % en PACA)*
- La chute des débits se ralentit mais stagne => *les débits restent inférieurs aux normales, et très inférieurs en PACA et OCC (55 % des stations avec débit très faible)*
- niveaux des retenues d'eau **moyen bas à très bas** => *record historique de - 23 % de remplissage des retenues des Alpes du Sud, Serre-Ponçon à -15 m début novembre (= niveau de début juillet !)*

1.1 Une sécheresse exceptionnelle - Déroulé de l'année hydrologique 2021-2022

Températures et précipitations • Été (1959 à 2022)



Bilan :
une année de sécheresse extrême

épisode de sécheresse

le plus long jamais enregistré

(cf. figure) 2^e été le plus chaud

observé depuis 1900 (après l'été 2003)

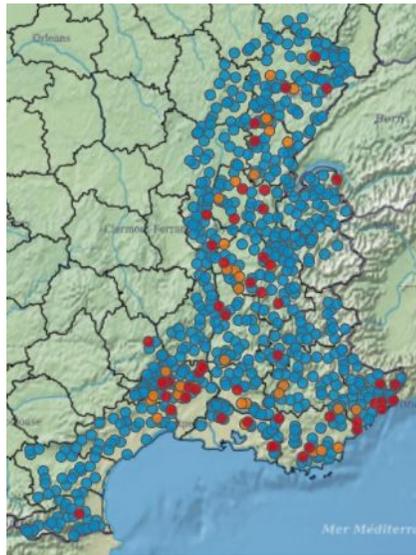
niveau de précipitations le plus

bas depuis 1959 => 585 mm en cumul agrégé , cumul année normale > 1000

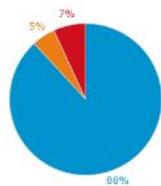
mm sur la majeure partie du bassin

1.2 Une sécheresse exceptionnelle- Résultats de l'observation des étiages

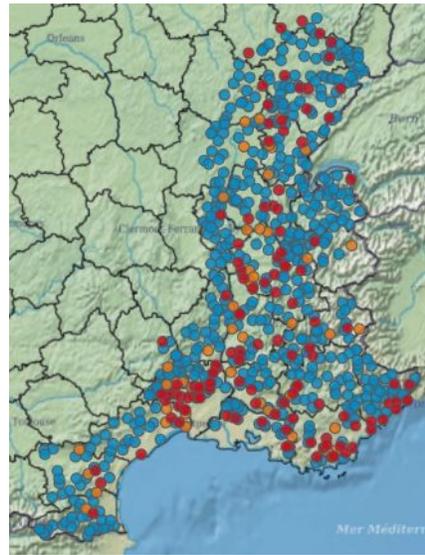
ONDE - Évolution des écoulements au cours du printemps-été 2022



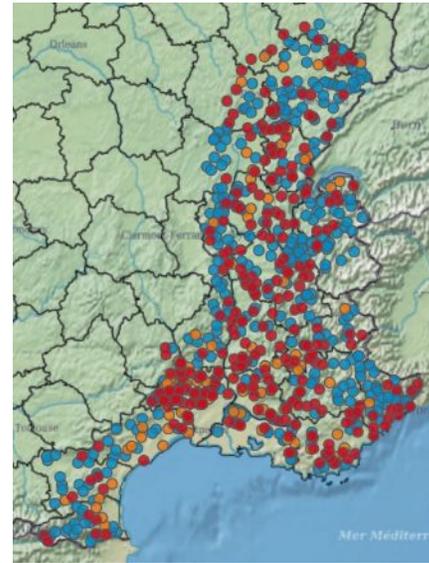
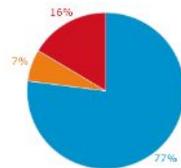
mai



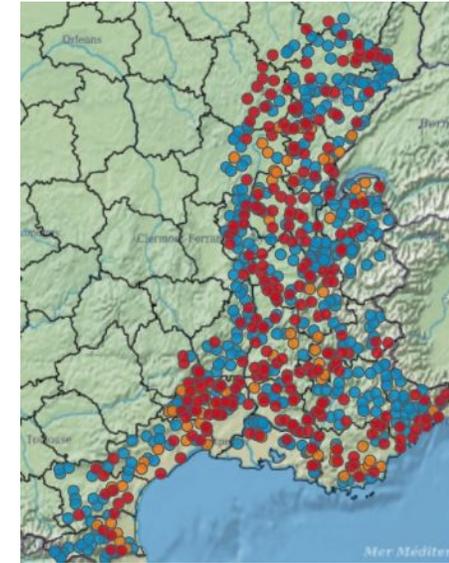
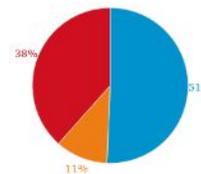
■ Ecoulement visible
■ Ecoulement non visible
■ Assec



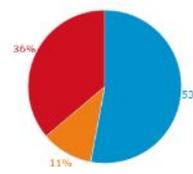
juin



juillet



août



- situation estivale **extrême et souvent inédite** au nord du bassin
- **35 à 40% des stations** en **assec** en juillet et août

1.2 Une sécheresse exceptionnelle- Impacts écologiques

Répétition et cumul des épisodes de crise

→ effets sur les milieux **multiples et très impactants** :

- réduction de la lame d'eau
- hausse des températures, baisse de l'oxygénation
- réduction des **capacités auto-épuratrices** des rivières
- développement des **pathogènes**
- **stress** important pour la biodiversité qui se retrouvent piégées
- nombreuses **mortalités** dans différents secteurs du bassins (juillet/août)
- fragilisation des populations d'espèces menacées (dont migrateurs)



2.Retour d'expérience sur les principaux usages de l'eau



2. Retour d'expérience à partir du questionnaire envoyé début octobre

- **questionnaire en ligne** de 75 questions => *ouverte ou fermée pour avoir des éléments quantitatifs et du qualitatifs*
- réparties en **7 thématiques** :
 1. organisation interne de l'État sur le bassin > 20 questions
 2. dispositifs administratifs de gestion de la sécheresse > 23 questions
 3. contrôles des mesures de restriction > 5 questions
 4. impacts sur les milieux aquatiques > 3 questions
 5. impacts sur les usages > 11 questions
 6. communication > 9 questions
 7. pistes d'amélioration > 4 questions
- profil des **72 répondants** :=> *certaines structures ont centralisés les réponses (ex OFB)*
 - 1 structure de niveau bassin
 - 19 structures de niveau régional : DREAL, ARS, OFB
 - 52 structures de niveau départemental : 26 DDT-M, 6 UD-ICPE, 3 DDPP, 12 délégations ARS, 2 délégations OFB, 2 SG de préfecture

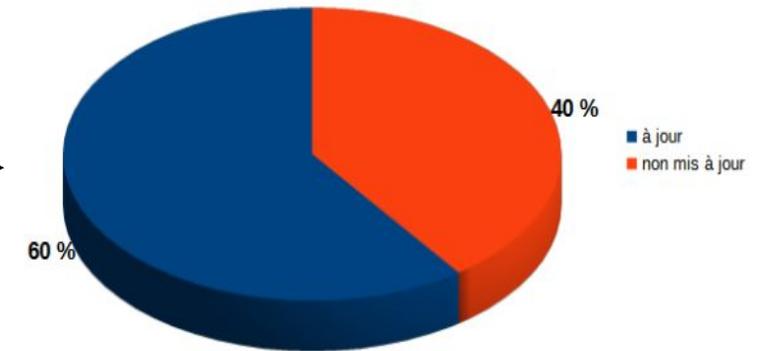
2.1 RETEX sur les principaux usages > alimentation en eau potable

Ce qui a bien fonctionné :

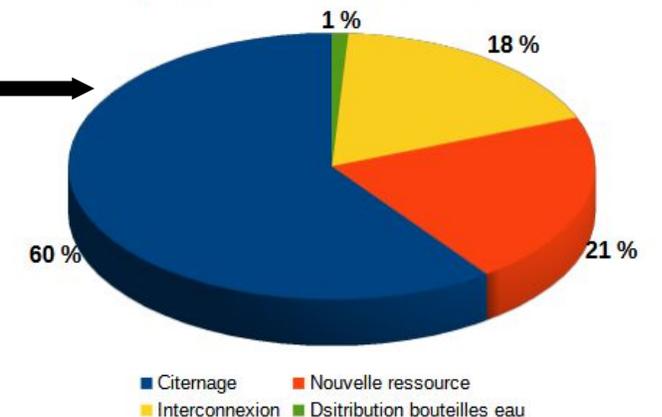
- **bonne préparation** du niveau départemental => (cf. schéma) 40 % des plans ORSEC Eau à jour
- **solutions alternatives** trouvées en cas de rupture ou de tension => pas de cas de non alimentation totale sur le bassin, des solutions palliatives ont toujours été trouvées, majoritairement par citernages et développement de nouvelles ressources (cf. schéma)
- mise en place de **déclaration automatique** dans quelques départements=> facilite le suivi et la réactivité en cas de tensions
- mise en place d'**indicateurs** nationaux harmonisés (début août) et d'un tableau de **suivi** du bassin => donne une vision plus réaliste de la situation, simplifie les remontées et partage des informations

Départements avec un plan Orsec eau à jour

Plans de crise gestionnaires de réseaux



Répartition solutions alternatives AEP

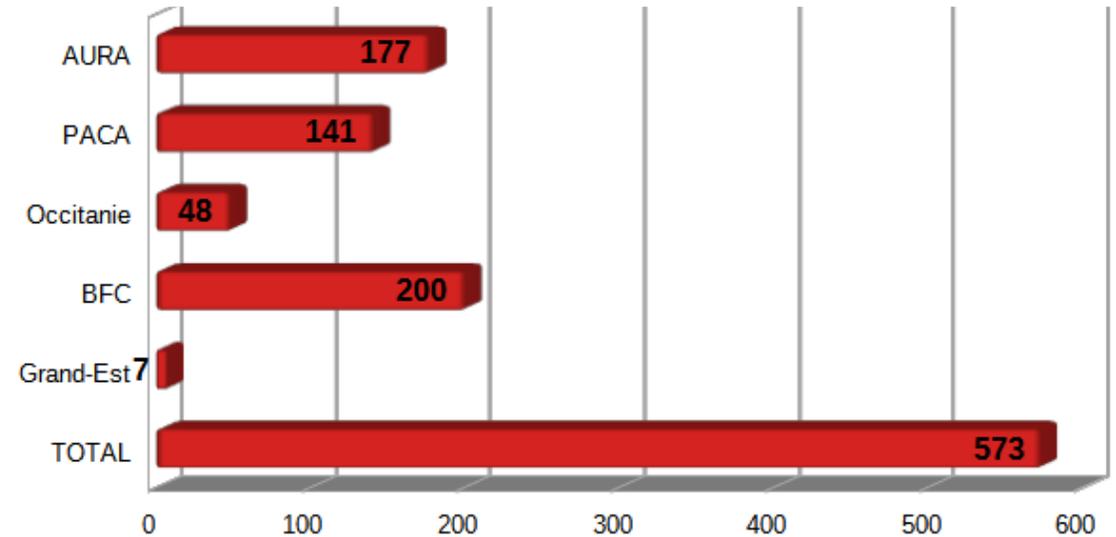


2.1 RETEX sur les principaux usages > alimentation en eau potable

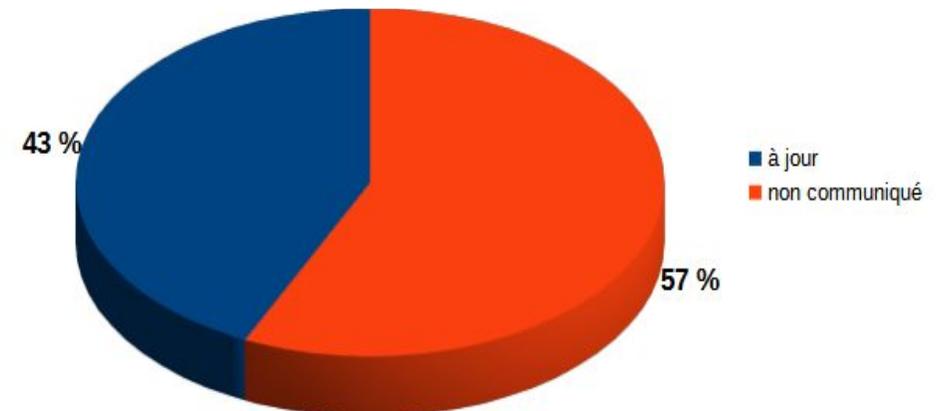
Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- **grande vulnérabilité** des communes isolées
- quelques zones en approvisionnement par **citernage sur le long terme**.
- majorité des gestionnaires de réseaux **pas ou mal préparés**
- **manque de cohérence et de coordination** dans le suivi de la situation eau potable
- **pas assez de moyens humains** dédiés au sein des ARS

Nombre maximal de communes en tension AEP pendant l'été 2022 dans le bassin RMed



Pourcentage des gestionnaires AEP avec un plan de crise à jour



2.1 RETEX sur les principaux usages > alimentation en eau potable

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau du bassin

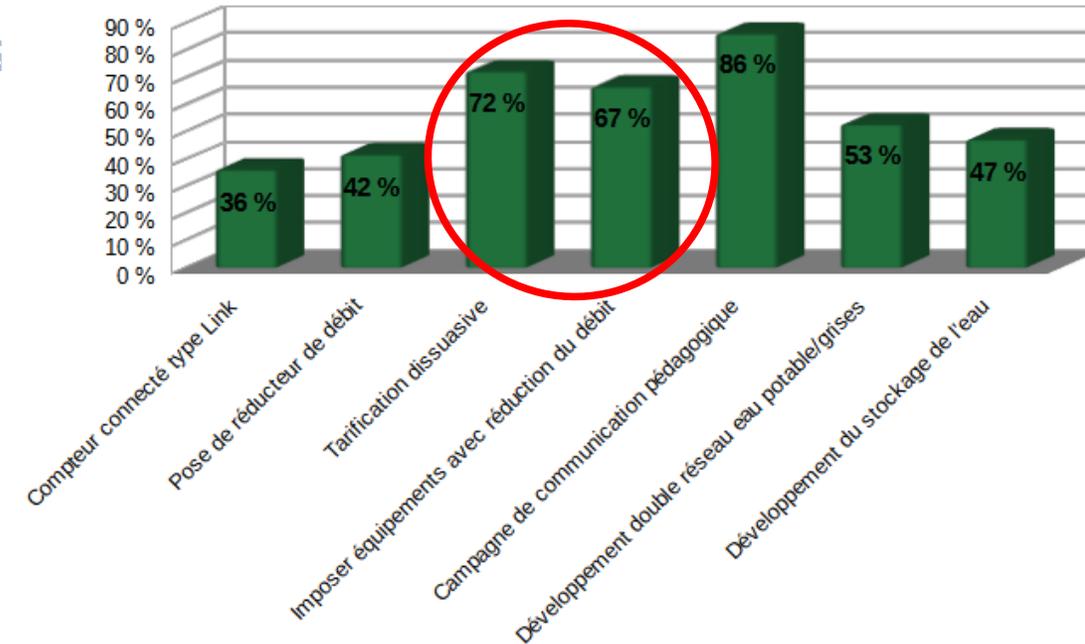
1. préparer / mettre à jour les **plans ORSEC Eau potable** pour les départements en retard en incluant un volet sur les **ressources de secours mobilisables** et diffuser leur contenu aux services concernés (DDT-M, ARS)
2. demander aux **gestionnaires de réseaux AEP** de préparer et diffuser aux services concernés (DDT-M, ARS) leurs **plans de crise sécheresse** incluant l'identification des ressources alternatives et les protocoles qualité.

2.1 RETEX sur les principaux usages > alimentation en eau potable

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau national

3. positionner les ARS bassin et région comme **chefs de file du suivi** de la situation AEP, avec des indicateurs nationaux harmonisés par la DGS
4. imposer aux communes en tension récurrente le **transfert de leur compétence eau potable** au niveau intercommunal
5. imposer des **dispositifs techniques ou tarifaires** pour limiter les consommations individuelles proportionnellement aux niveaux de restriction

Pertinence de nouveaux outils de gestion de l'eau



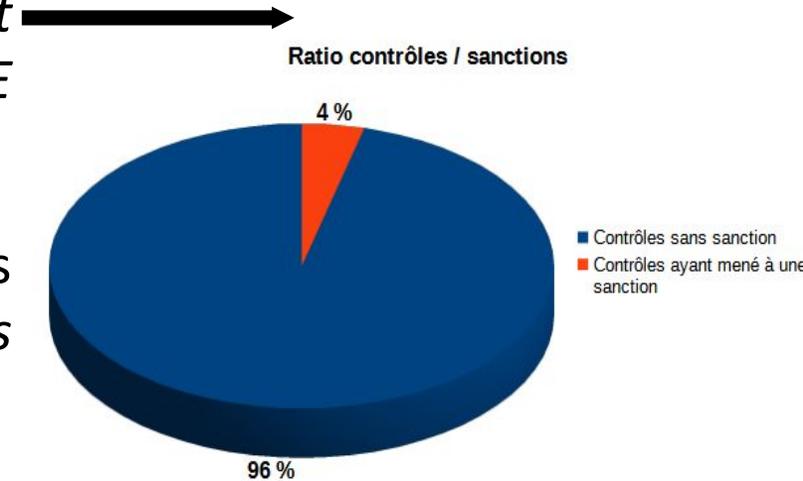
2.2 Retour d'expérience sur les principaux usages – Usages économiques

Ce qui a bien fonctionné :

- un **bon respect** global des restrictions de la part de l'ensemble des usagers économiques => (cf graphique) 4 % des contrôles donnent lieu à des sanctions, participation active du monde agricole aux CRE (04-06-11-26-42)
- une **réelle prise de conscience** chez les usagers économiques (agricoles et industriels) => process industriels et d'irrigation plus efficaces, plans d'économie d'eau, réutilisation..
- des gestionnaires de retenues hydroélectriques qui ont globalement assuré le **soutien à l'étiage** => avec une gestion prudente pour préserver le potentiel hydroélectrique

bonne mobilisation des services de l'État pour anticiper les difficultés des différents acteurs économiques => ex : mise en place de cellules de crise départementales ou interdépartementales autour des problèmes de sécurité ou de difficultés économiques des activités nautiques sur Serre-Ponçon (05), Cellule des lacs (04 / 83)

Ratio contrôles /
sanctions
(hors rappel à la Loi)



2.2 Retour d'expérience sur les principaux usages – Usages économiques

CE QUI N'A PAS OU PAS ASSEZ BIEN FONCTIONNÉ :

- même les **ressources dites « sécurisées »** n'ont pas permis la satisfaction de tous les usages => ex : *Serre-Ponçon pour l'activité nautique + limitation volontaire à l'irrigation dans la basse Durance par la CED grâce à une forte mobilisation de la DRAAF PACA*
- **hétérogénéité** des mesures de restriction d'un département à l'autre pour un même usage
- **vulnérabilité** de certaines filière (loisirs nautiques...), le report de ces activités sur d'autres ressources fragilisées par la sécheresse a provoqué des tensions avec d'autres usagers => ex : *demande d'interdiction des activités de canyoning-marche en rivière par la fédération de pêche de l'AUDE sur les secteurs en crise*
- difficultés à respecter le **débit réservé** pour certains ouvrages hydrauliques => ex : *retenue de sénéchas dans les Cévennes, ouvrages hydrauliques sur la basse Durance*

2.2 Retour d'expérience sur les principaux usages – Usages économiques

Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- prise de conscience des acteurs économiques encore **insuffisante**, notamment côté de certains acteurs industriels (PME, sites prélevant sur un fleuve soutenu à l'étiage) => *refus de faire des efforts ou difficultés à concrétiser les projets de sécurisation et d'économie d'eau*
- **problèmes de cohérence** entre les arrêtés complémentaires ICPE et les arrêtés de restriction => *mesures prises dans l'urgence difficilement applicables pour certains process (impossibilité d'arrêt rapide, enjeux de sécurité, volumes forfaitaires des arrêtés départementaux irréalistes).*
- **évaluation insuffisante** des effets des rejets thermiques de CNPE et des maintenances d'ouvrages hydrauliques sur les milieux aquatiques fragilisés

2.2 Retour d'expérience sur les principaux usages – Usages économiques

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau national

5. donner un **cadrage national** aux actions à conduire pour les sites industriels les plus consommateurs (prélèvements > à 10 000 m³/an), identifier hors crise les sites concernés en les priorisant selon vulnérabilité de la ressource utilisée

=> pour les sites identifiés : arrêté préfectoral individualisé basé sur les meilleures technologies disponibles (BREF) + une analyse des efforts faits restant à faire : modernisation des équipements et des procédés et mise en place d'infrastructures de récupération des eaux et de stockage pour limiter les pertes en ligne, optimisation ou décalage des étapes de production consommatrices d'eau selon les seuils de crise.

6. lancer une campagne d'information ciblée (via le réseau des CCI-CMA et syndicats professionnels) sur les bonnes pratiques et la nécessité de produire en réduisant sa dépendance à l'eau
7. renforcer le **cadre réglementaire** des températures de rejets des **CNPE** en période d'étiage exceptionnel et l'évaluation de leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques

2.2 Retour d'expérience sur les principaux usages

Temps d'échange

3.Retour d'expérience sur la gestion administrative



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse Usages d'agrément

Gestes
Eco-
citoyens

ALERTE RENFORCÉE



INTERDICTION de laver les véhicules chez les particuliers hors stations professionnelles équipées du matériel « hautes pression » ou d'un système de recyclage de l'eau



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques et privé à circuit ouvert
INTERDICTION des jeux d'eau sauf si l'eau est recyclée ou en cas d'activation du plan canicule



INTERDICTION d'arroser les pelouses privées et les massifs fleuris
INTERDICTION d'arroser les espaces verts sauf pour les plantations d'arbres et d'arbustes mis en pleine terre depuis moins de 1 an mais avec restriction d'horaire de 9h à 19h



INTERDICTION d'arroser les jardins potagers entre 9 h et 19 h



INTERDICTION totale d'arroser les golfs hors greens et départ de golf
INTERDICTION d'arroser les terrains de sport entre 9 h et 19 h



INTERDICTION de remplir les piscines privées de plus de 1 m³ sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restriction



INTERDICTION du nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle ET par lavage sous pression



RÉDUCTION DE 40 % des prélèvements d'eau pour les activités industrielles (dont ICPE) commerciales et artisanales dont la consommation d'eau est > à 1000 m³

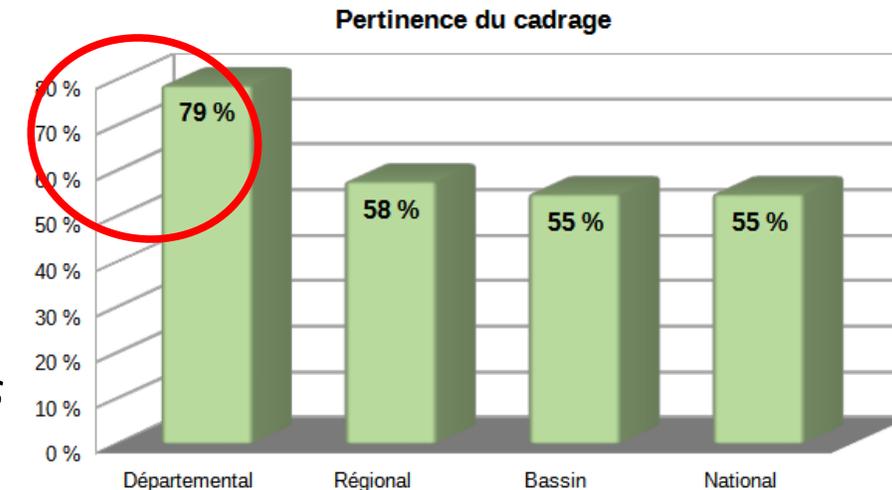
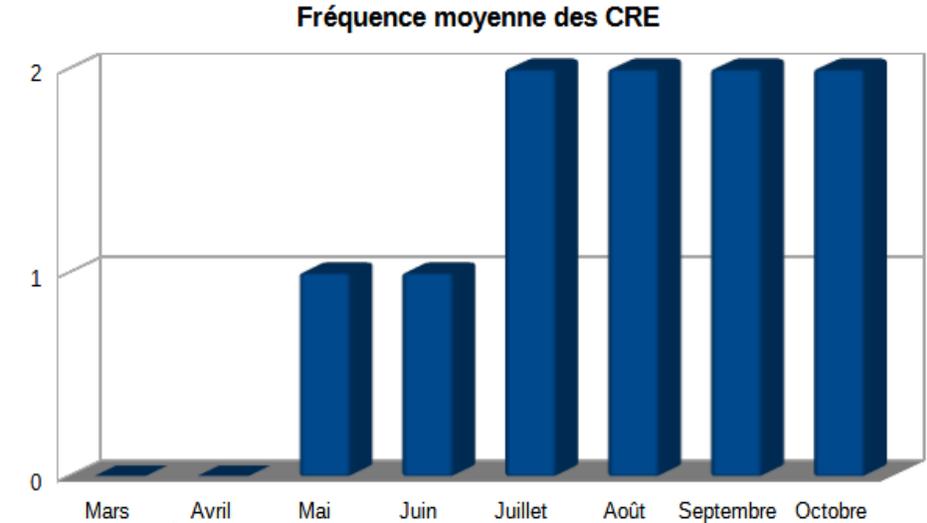
Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Vaucluse

www.vaucluse.gouv.fr
(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse – Police de l'Eau)
site Propluvia du ministère de la Transition écologique :
<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

3.1 RETEX sur la gestion administrative – Organisation interne

Ce qui a bien fonctionné :

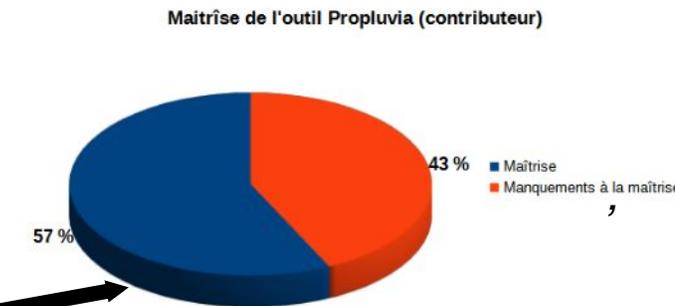
- **bon rapportage de crise** avec les acteurs producteurs de données (EDF, VNF, CNR, BRGM)
- **bon fonctionnement** des **CRE/CGE** réunis régulièrement avec l'émergence d'une perception partagée autour de la rareté de la ressource en eau => *réunion 2 fois par mois en moyenne*
- **dématérialisation** des CRE/CGE en alternance avec du présentiel=> *facilite la participation des acteurs*
- **cadre départemental plébiscité** ; cadre régional, bassin ou national majoritairement appréciés par les services => *cadres jugés pertinent par plus de 55 % des répondants*



3.1 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Organisation interne

Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- **encore des difficultés d'articulation et de coordination :**
 - entre les différents niveaux géographiques : départemental, régional, bassin, national => *trop de sollicitations et difficultés de partage de l'information.*
 - entre les différentes missions de l'État (environnement, santé, sécurité, agriculture) => *faible implication des DDPP, UD ICPE dans les réunions de coordination, et des forces de l'ordre pour les contrôles.*
 - entre les différents niveaux hiérarchiques => *préfets, directions, chefs de service, chargés de mission.*
- **fréquences élevées de CRE/CGE avec parfois un manque d'anticipation ne permettant pas à tous les acteurs concernés d'y participer => la majorité des DDT (15 sur 28 répondants) a remonté des difficultés à tenir la cadence des CRE hebdomadaires.**
- **représentativité parfois inégale des usagers dans les CRE/CGE industriels** (APNE, structure de gouvernance locale CLE-EPTB).
- **problèmes récurrents avec l'outil Propluvia => cf graphe 43 % des répondants ont des problèmes de maîtrise de l'outil .**



3.1 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Organisation interne

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau national et bassin

9. sécuriser des **moyens humains** dans les services en période d'étiage pour assurer le suivi et la gestion de la crise sécheresse de façon réactive et adaptée aux enjeux
10. simplifier l'utilisation de l'outil **Propluvia** pour les services contributeurs
11. former plus de personnels dans chaque DDT pour qu'il y ait toujours un agent en capacité de **mettre en ligne** un arrêté préfectoral
12. réaliser un **guide de bonnes pratiques** pour les services contributeurs
13. améliorer la **chaîne de communication**/partage d'information entre les différents niveaux de services de l'état impliqués => *développer des espaces collaboratifs pour partager/ mettre à jour les informations, définir un calendrier des remontées bassin*

3.1 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Organisation interne

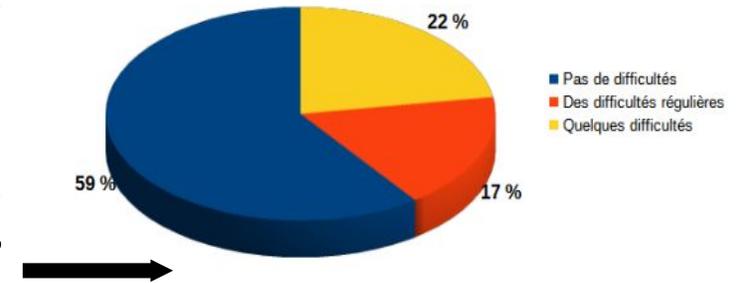
Temps d'échange

3.2 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Arrêtés

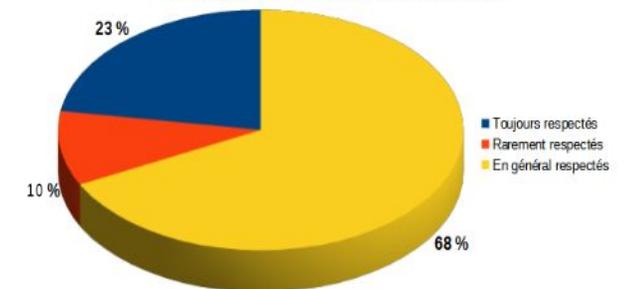
Ce qui a bien fonctionné :

- efforts de structuration et de mise à jour des Acd/ACi : meilleure l'harmonisation des mesures => *ont permis d'améliorer l'harmonisation des mesures : perception de contenu cohérent, zones alertes bien définies, seuils bien définis et jugés globalement fiables*
- bonne concertation autour des seuils et zones d'alerte proposées dans les Acd/ACi => *(cf graphe) 81 % des répondants sans grosse difficultés*
- délais de discussion, prise de décision, signature, et application en grande majorité respectés => *(cf graphe) 91 % des répondants avec des délais globalement respectés*
- cadrage global satisfaisant des demandes d'adaptation => *Leur analyse par les services départementaux est dans la plupart des cas jugée possible et peu compliquée.*

Concertation autour des seuils des ACd



Délais application des arrêtés de restriction

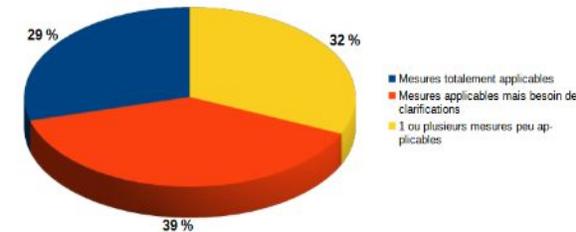


3.2 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Arrêtés

Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- coordination interdépartementale ou inter-bassins à améliorer => *délais de réponse/signature des arrêtés préfectoraux interdépartementaux, cohérence des seuils et des mesures, difficultés de concertation et de synchronisation des délais entre départements.*
- guide national sécheresse à compléter sur certains usages spécifiques enjeux d'applicabilité, d'équité et de légitimité des mesures => *cf schéma 32 % des répondants jugent qu'au moins 1 mesure n'est pas applicable* →
- problèmes de fiabilité et de densité de stations d'hydrométriques à l'étiage, essentielles pour la légitimité des mesures de restrictions => *stations de mesures insuffisantes et/ou mal positionnées, et/ou mal entretenues : 22 des 26 DDTs qui ont répondu ont remonté des problèmes à sujet*
- besoin de modèle de prévision de l'état de la ressource et de démonstration de l'efficacité des mesures de restriction auprès des usagers
- pressions de certaines catégories d'usagers pour ne pas passer un seuil ou au contraire repasser trop vite sous un seuil

Applicabilité d'une ou plusieurs mesures des arrêtés cadres



3.2 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Arrêtés

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau bassin

14. renforcer le rôle du préfet coordonnateur de l'ACi : pilotage de la concertation (CREi), rédaction et délai de prise de l'arrêté interdépartemental de restriction cosigné
15. réviser l'arrêté d'orientation de bassin de juillet 2021 (AOB) pour intégrer de nouveaux axes interdépartementaux où la gestion de la sécheresse sera coordonnée :
 - > ACi ALLAN (départements 25-70-90)
 - > ACi DURANCE et VERDON (départements 04-05-13)
 - > ACi ISERE (départements 26-38-73)
 - > ACi MEOUGE (départements 05-26), autres ?

=> lancement d'une consultation des préfets de département par le préfet de bassin

=> réponse attendues mi-décembre pour engager la révision de l'AOB rapidement

3.2 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Arrêtés

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau national

16. améliorer le cadrage national des restrictions type pour certains usages et les intégrer aux arrêtés cadres : stations de lavage, compétitions nationales, chantiers BTP, loisirs aquatiques, abreuvement sur réseau AEP, prélèvements mobiles en cours d'eau, remplissage/vidange des piscines publiques.
17. mettre l'hydrométrie d'étiage au cœur des missions des SPC (SPC devient SPC « E » pour étiage) : réseau adapté à l'étiage et fiabilisé, maintenance régulière avant et pendant l'étiage (jaugeage volant).
18. développer des modèles hydrologiques locaux facilement exploitables :
 - > de prévision de l'état de la ressource, pour mieux anticiper les mesures de restriction
 - > de démonstration aux usagers de l'efficacité des mesures de restriction a priori et a posteriori

3.1 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Arrêtés

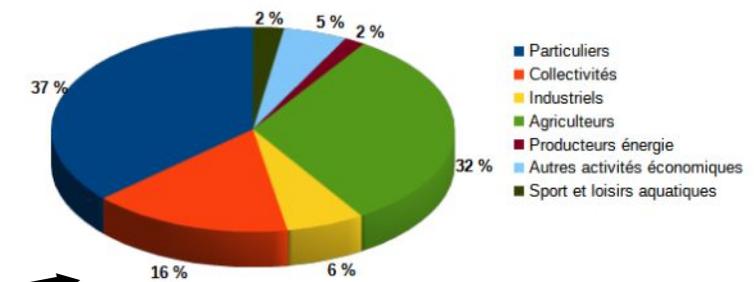
Temps d'échange

3.3 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Contrôles

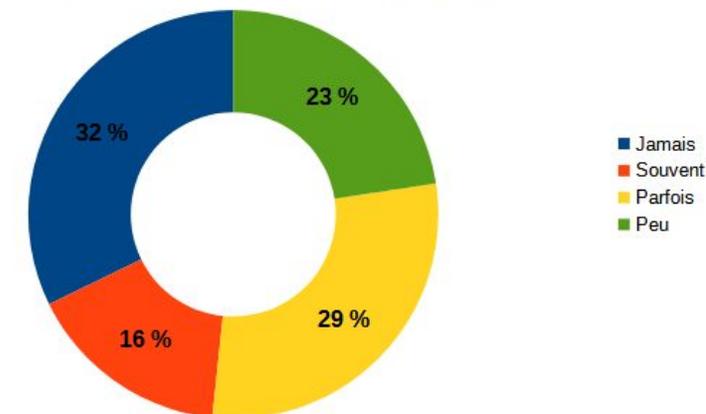
Ce qui a bien fonctionné :

- nombreux contrôles réalisés avec en général une bonne répartition par type d'usagers et des sanctions adaptées => *avec progressivité (pédagogie-avertissement-rappel à la loi - sanction) et adaptation des sanctions aux profils des usagers*
- bonne coordination inter-services de l'État pour la réalisation des contrôles => *contrôles conjoints menés dans les territoires d'au moins 45 % des répondants*
- l'étude des demandes d'adaptations a été réalisée en se basant sur le cadrage des ACd/ACi qui s'est révélé globalement satisfaisant => *84 % des répondants ont jugés que les demandes d'adaptation ne posaient pas de gros problèmes d'analyse*

Répartition des contrôles par usager



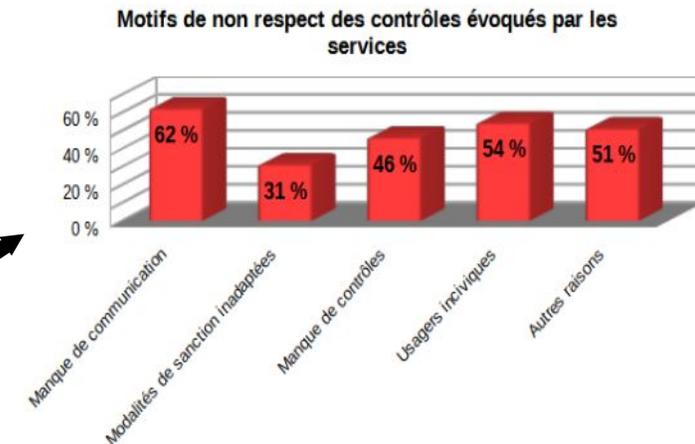
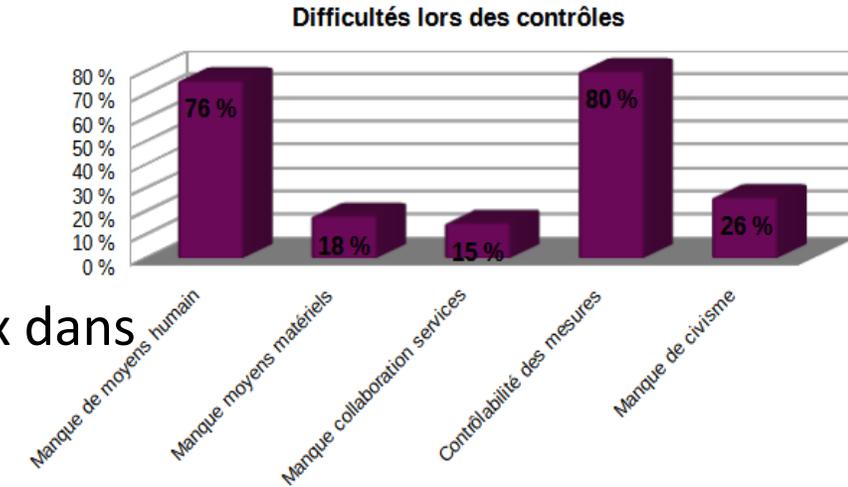
Difficulté analyse demandes adaptation



3.3 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Contrôles

Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- encore trop peu de contrôles des UD DREAL et DDPP, auprès des usagers industriels
- faible mobilisation des maires et des services de police municipaux dans les contrôles, non respect des obligations d'affichage => *16 % des répondants évoquent une mobilisation de la police municipale*
- de nombreuses difficultés de contrôle subsistent : contrôlabilité de certaines mesures (*ex périmètre AEP vs périmètre bassin-versant*) , manque de moyens humains ou d'informations => *ex : données de forages, cartographie et volumes des prélèvements, accès aux coordonnées des usagers*
- trop d'adaptations accordées qui compliquent les contrôles, de plus les services de contrôles ne sont pas toujours informés => *jusqu'à 250 en août dans certains départements.*
- une efficacité relative des contrôles : sanctions inadaptées et peu dissuasives, manque de suite au niveau hiérarchique ou suivi des suites, pas de contrôles nocturnes
- besoin de formation des services départementaux sur les contrôles



3.3 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Communication

Ce qui a bien fonctionné :

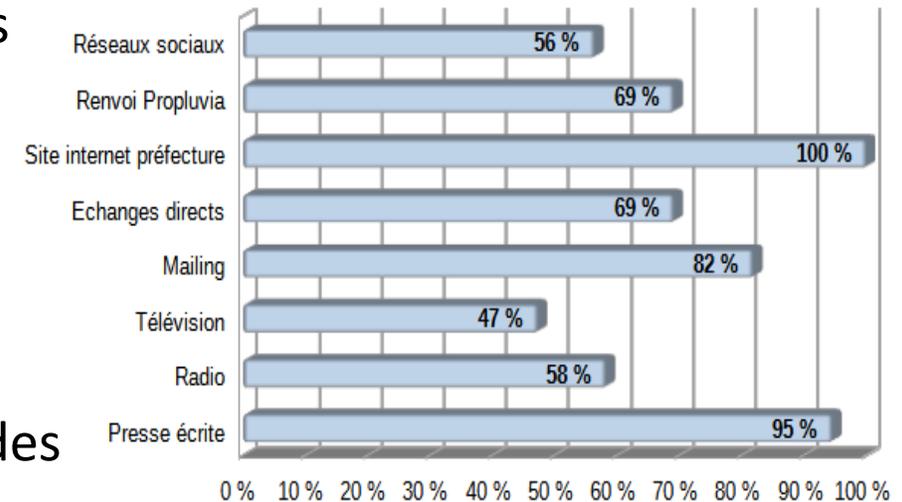
- **bonnes** communication et pédagogie faites autour des mesures avec des média variés
- bonne coordination sur la communication entre les services de l'État mais aussi avec les acteurs (notamment au sein des CREs)
- communication ciblée et relayée par les représentants des usagers qui se révèle efficace

=> **Usagers eau potable** : des gestionnaires vers usagers (via SMS, mail) s'est révélée très efficace avec une baisse de consommation constatée de 10 à 15 %. Exemples : CD06, CD13, et la Métropoles de Lyon et d'Aix-Marseille.

=> **Usagers agricoles** : des chambres d'agriculture ont bien relayé l'information via réseaux sociaux, lettres d'information, SMS. Exemple chambre d'agriculture 13.

=> **Usagers collectivités** : Exemple AMF 69.

Canaux de communication et leur utilisation par les services

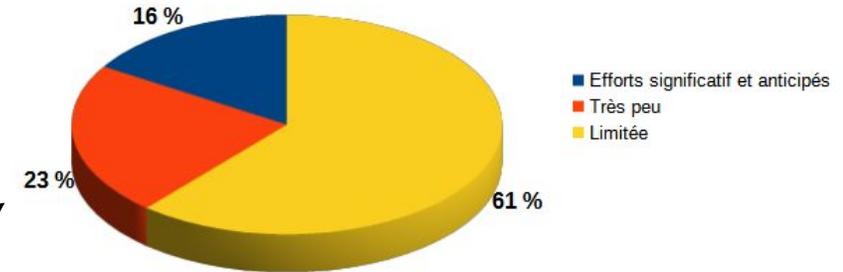


3.3 Retour d'expérience sur la gestion administrative – Communication

Ce qui n'a pas ou pas assez bien fonctionné :

- la population et surtout les touristes sont mal informés
- difficultés de compréhension et d'appropriation des mesures et des enjeux par les usagers
- campagne de communication nationale trop tardive et pas assez ambitieuse
- réactivité insuffisante de saisie des données dans Propluvia (jusqu'à 2 semaines)
- manque de mobilisation des préfets sur le terrain dans certains départements pour faire de la pédagogie
- sentiment d'inéquité sur des adaptations accordées à certains usages : golf – irrigation diurne en seuil de crise

Communication avant étiage



VERBATIM

« Permettez-moi de vous faire part de mon indignation concernant la dérogation permettant l'irrigation des greens que vous concédez aux golfs alors que nous sommes en alerte sécheresse maximale.

*Cette situation est non seulement une aberration écologique mais aussi une injustice sociale qui permet aux personnes les plus aisées de satisfaire leur passion quand les citoyens lambda doivent laisser perdre la production de leur potager. Les restrictions inévitables doivent s'appliquer de manière équitable » **Un particulier de la région BFC***

→ Actions prioritaires à engager rapidement au niveau national

19. réserver des moyens humains en période d'étiage pour la réalisation des contrôles et mettre en place des plannings prévisionnels avec des journées réservées aux contrôles et au traitement des suites
20. adapter le panel des sanctions pour être plus dissuasif et réactif
 - > usagers non-économiques : amendes de classe III et IV au lieu de classe V (1500 €) sous forme de timbres-amende C4
 - > usagers économiques : montant des amendes plus importants (ex : timbres - amende C5) et audition du contrevenant par le parquet en cas de récidive, impliquer et sensibiliser plus le parquet pour accélérer le suivi des suites

→ **Actions prioritaires à engager rapidement au niveau bassin et national**

21. développer la communication ciblée par les représentants des usagers économiques et non-économiques des territoires : gestionnaires de réseaux, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, association d'élus, fédérations sportives
22. mettre en place une grande campagne nationale de sensibilisation dès le début et tout au long de l'étiage incluant la promotion de Propluvia
23. améliorer l'outil Propluvia pour les usagers : application smartphone, géolocalisation automatique des usagers, alertes « push »

Temps d'échange

4. Réorientation de la gestion structurelle et accompagnement des usagers

Enseignements pour réorienter la gestion structurelle et l'accompagnement des usagers

- Chantier « eau » de la planification écologique
- Enseignements qui vont alimenter les propositions du comité de bassin

4. Réorientation de la gestion structurelle et accompagnement des usagers

Temps d'échange

Conclusion